

# Exonération des droits d'inscription pour les ex-boursiers

Année universitaire 2017-2018

**Cadre réservé à l'administration**

Date de dépôt du dossier au bureau des affaires sociales :

**A compléter, signer et remettre accompagné des pièces justificatives auprès de votre correspondant affaires sociales.**

**Votre état civil :**

N° Etudiant : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

N° INE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Né(e) le : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_| à : .....

**Vos coordonnées personnelles :**

N°: ..... Nom de la voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tél : |\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Courriel : ..... @ .....

**Votre cursus :**

Diplôme(s) préparé(s) pour l'année en cours : .....

**Vous demandez une exonération des droits d'inscription au titre du critère défini par le Conseil d'Administration au motif suivant :**

N°9 : les ex-boursiers dont le maintien de bourse vient d'être refusé pour crédits ECTS insuffisants

***Je soussigné(e) certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur la présente demande et que les renseignements portés sur celle-ci sont exacts et sincères.***

Fait à ..... le : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Signature :

**Cadre réservé à l'administration**

L'étudiant a réalisé un paiement en 3 fois des droits d'inscription :  oui  non

***Le Président de l'université Toulouse – Jean Jaurès arrête la décision suivante :***

<input type="checkbox"/>	<p><b>Exonère des droits d'inscription</b></p> <p>Conforme aux décisions du CA <input type="checkbox"/> DB Montant : ..... €</p> <p>Somme en toutes lettres : .....</p> <p>.....</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>N'accorde pas l'exonération des droits d'inscription au motif suivant :</b></p> <p><input type="radio"/> Votre demande n'entre pas dans les critères définis par le Conseil d'Administration de l'UT2J ou de la réglementation nationale en vigueur</p> <p><input type="radio"/> Date tardive de la demande : date limite de demande fixée au <b>31/05/2018</b> par décision du CA du 09/05/2017</p>

Toulouse, le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

**Le Président de l'Université**

**Daniel LACROIX**

Gestionnaire à contacter :  
Affaires sociales de la  
composante :

A retourner à : Université Toulouse Jean Jaurès

N° de poste :

**A compléter en ligne et à imprimer en 2 EXEMPLAIRES,  
si votre demande intervient après votre inscription administrative.**

**1 Identification :**

- Nom d'usage : .....
- Nom de naissance : .....
- Prénom : .....
- N° étudiant : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**2 Adresse personnelle :**

N°: ..... Nom de la voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

**3 Domiciliation bancaire :**

**Sur chaque page de ce document, agraffer 1 RIB OU RIP**  
**dans ce cadre à vos nom et prénom**

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Fait à ....., le .....

Signature

**RAPPEL** : Ne pas oublier d'agrafer le 2<sup>ème</sup> RIB ou RIP sur la 2<sup>ème</sup> page du document.

# Notice d'information

## Exonération des droits d'inscription pour les ex-boursiers

Tableau des décisions d'exonération	
Nature de la demande d'exonération	Pièces justificatives à fournir
n°9 - DECISION du CA du 13/07/2000	<p><b>les ex-boursiers dont le maintien de bourse vient d'être refusé pour crédits ECTS insuffisants</b> Exonération pour les ex-boursiers inscrits à un ou plusieurs diplômes nationaux ou DU habilités à recevoir des boursiers nationaux</p> <p>Pour l'année en cours : - notification d'attribution définitive de l'année précédente - notification définitive ou conditionnelle de l'année en cours portant la mention « rejet pour crédits ECTS insuffisants »</p>

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement, pour une demande d'exonération selon les critères définis par le Conseil d'administration :									
<input type="checkbox"/> Notification définitive de bourse de l'année précédente <input type="checkbox"/> Notification de rejet de bourse pour crédits ECTS insuffisants de l'année en cours									
<p><i>Pour une demande et une décision intervenant après l'inscription administrative et jusqu'au 31/05/2018 inclus</i></p> <input type="checkbox"/> Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription de l'année en cours (facture) <input type="checkbox"/> La fiche étudiant en 2 exemplaires (voir pièce jointe) à compléter par l'étudiant(e) <input type="checkbox"/> 2 RIB à votre nom et prénom Attention : joindre un courrier : - si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne) - ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.	<p>Détail des montants versés</p> <p><b>Année 2017/2018</b></p> <p>NOM Prénom</p> <p>Id. Nat : N° Etudiant : 21xxxxxx</p> <p>Qut n° 17xxxxx</p> <p>Du xx/xx/2017</p> <p>UT2J</p> <p>Ch.bq/post</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>B.U.</td> <td style="text-align: right;">34.00</td> </tr> <tr> <td>1<sup>er</sup> diplôme</td> <td style="text-align: right;">222.00</td> </tr> <tr> <td>C.M.</td> <td style="text-align: right;">5.10</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL en euros</b></td> <td style="text-align: right;"><b>261.10</b></td> </tr> </table>	B.U.	34.00	1 <sup>er</sup> diplôme	222.00	C.M.	5.10	<b>TOTAL en euros</b>	<b>261.10</b>
B.U.	34.00								
1 <sup>er</sup> diplôme	222.00								
C.M.	5.10								
<b>TOTAL en euros</b>	<b>261.10</b>								

Informations complémentaires :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exonération des droits de scolarité n'entraîne pas automatiquement l'exonération des droits du SED.</li> <li>• L'exonération des droits de scolarité ne permet pas d'être exonéré de la cotisation de la Sécurité Sociale.</li> </ul>

Vos droits et obligations :
<p>« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des exonérations des droits d'inscription et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »</p> <p>Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR012 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – <a href="mailto:dive-pas@univ-tlse2.fr">dive-pas@univ-tlse2.fr</a></p> <p>La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).</p> <p><b>Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.</b></p>

Voies et délais de recours :
<p>En cas de réponse négative et si vous estimez que cette décision est irrégulière, vous pouvez former :</p> <p>Un <b>recours gracieux</b> devant le Président de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, <b>ou hiérarchique</b> devant le Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités.</p> <p>Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.</p> <p>Un <b>recours contentieux</b> devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - <a href="mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr">greffe.ta-toulouse@juradm.fr</a>.</p>

## Vos correspondants Affaires sociales

Sous réserve de modifications

Composantes et antennes	Sites	Nom du correspondant affaires sociales	Téléphone	Télécopie	Courriel
<b>UFR Histoire, Arts et Archéologie (HAA)</b>	Toulouse	Mme Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	05.61.50.41.98.	christen@univ-tlse2.fr
<b>Antenne UFR HAA</b>	Cahors				
<b>IUP Institut Supérieur Couleur, Image et Design (ISCID)</b>	Montauban	Mme Elodie PALOS	05.63.91.88.81.	05.63.91.88.52.	iscid.aa@univ-tlse2.fr
<b>UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE)</b>	Toulouse	Mme Valérie PASERO	05.61.50.49.88.	05.61.50.38.20.	affaires-sociales.llce@univ-tlse2.fr
<b>Institut Pluridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques à Toulouse (IPEAT)</b>	Toulouse	Mme Chantal GONZALES	05.61.50.43.93.	05.61.50.36.25.	ipeat@univ-tlse2.fr
<b>UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication (LPMASC)</b>	Toulouse	Mme / M. ...	05.61.50.37.83.	05.61.50.39.53.	
<b>Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (IFMI)</b>	Toulouse				
<b>UFR Psychologie</b>	Toulouse	Mme Sandrine COCULA	05.61.50.49.21.	/	affaires-sociales.psycho@univ-tlse2.fr
<b>UFR Sciences Espaces et Sociétés (SES)</b>	Toulouse	Mme Evelyne LEON-LATCHER	05.61.50.38.66.	05.61.50.38.46.	affsoc.ses@univ-tlse2.fr
<b>Antenne UFR SES</b>	Foix	Mme Sandrine MARTINS	05.61.02.19.88.	05.61.02.19.97.	geo.foix@univ-tlse2.fr
<b>Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) St Agne, Muret, Rangueil</b>	Toulouse	Mme Brigitte BAYONI	05.62.25.20.51.	05.62.25.20.68.	brigitte.bayoni@univ-tlse2.fr
<b>Antennes départementales ESPE</b>	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban				
<b>Division des Etudes Doctorales (DED)</b>	Toulouse	Mme Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	05.61.50.35.11.	affaires.sociales-ded@univ-tlse2.fr
<b>Ecole Supérieure d'AudioVisuel (ESAV)</b>	Toulouse	Mme Djazaira BERKOUK	05.61.50.44.46.	05.61.50.49.34.	bdjazz@univ-tlse2.fr
<b>Pôle des Etudiants Etrangers</b>	Toulouse	M. Pascal BENAZETH	05.61.50.37.55.	05.61.50.45.81.	benazeth@univ-tlse2.fr
<b>Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA)</b>	Toulouse	Mme Christelle CREGUT	05.61.50.42.30.	05.61.50.41.28.	cregut@univ-tlse2.fr
	Foix	Mme Claire MORERE	05.61.02.19.74.	05.61.02.19.97.	isthia.foix@univ-tlse2.fr
<b>IUT II - Blagnac</b>	Blagnac	M. Michel DURAND	05.62.74.75.91.	05.62.74.75.76.	michel.durand@univ-tlse2.fr
<b>IUT II - Figeac</b>	Figeac	Mme / M. ...	05.65.50.30.72.	05.65.50.30.61.	scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr